

suis arrivé à Tunis : depuis, j'ai changé d'avis, et je crois bien que beaucoup de mes administrés m'auraient su gré de m'arrêter (avantage de puiser dans une certaine caisse les moyens d'épargner à la Tunisie une campagne contre ses conceptions et son développement économique. (Mouvements d'indignation.)

**La mise en valeur des richesses**  
Enfin, il est déplorable que pour la mise en valeur des grandes exploitations financières, industrielles ou commerciales, on s'en tienne toujours au système routinier de la concession capitaliste auquel s'oppose seulement le système de l'exploitation bureaucratique par l'Etat.

**Agrosilivier.** — Il faudrait préciser et prouver. Il y a des gens qui ont mené cette campagne et qui ne se font pas payer. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs.)  
Je ne connais qu'une campagne payée : c'est celle menée dans le Temps par M. Bourde, à la tête de vous des concessions de terres et des avantages particuliers. (Exclamations sur divers bancs.)  
M. Alapetite. — Je ne mets en doute la bonne foi de personne dans cette enceinte. Mais permettez-moi de vous dire que la concession à laquelle vous faites allusion a été accordée à M. Bourde avant ma venue à Tunis. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

**Agrosilivier.** — Je le sais bien (Exclamations sur divers bancs), mais vous avez favorisé cette concession par la déviation de la ligne d'Alu-Moularès en 1907 ; la déviation de la ligne d'Alu-Moularès a été décidée dans la session de la conférence consultative de 1904. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Un compromis intervint donc et des arbitres furent chargés de délimiter le domaine revenant à ce colon.  
M. Alapetite établit que les terres revendiquées par M. Couitéas n'étaient ni dans le territoire de Kalaia-Djerda ni dans ceux qui étaient occupés et cultivés par de nombreux indigènes.  
Il raconte comment M. Couitéas, avec une garde de Marocains, imposa sa domination aux travailleurs arabes.  
Le Conseil d'Etat trancha définitivement l'affaire. M. Alapetite, quand il termine par des considérations générales sur l'action de la France en Tunisie, est très vivement applaudi.

### Jaurès à la Tribune

Jaurès commence par prononcer les paroles nécessaires contre les intrigues de certains parlementaires qui ont su se faire accorder de somptueuses concessions.  
Jaurès. — Je n'apporte pas ici un réquisitoire personnel, mais il me sera permis de dire après les explications données au sujet de quelques parcelles de Kalaia-Djerda par M. le résident général, qu'il me regrettable que, sur sept rapporteurs du budget tunisien, trois aient été mêlés aux affaires de la Régence, et regrettable aussi que, dans ces quelques parcelles de Kalaia-Djerda, dont M. Alapetite a révoqué la responsabilité, concession qui a été faite irrégulièrement dans une période troublée et a abouti par un échange frauduleux à la spoliation des indigènes soit même le premier plan d'un des nombreux projets de loi déposés par le rapporteur. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je tiens à dire également que pour l'indigène, qui est également victime de ces décisions, pour la protection que nous devons aux indigènes, nous sommes chargés de rapporter sur l'emprunt tunisien soit personnellement et directement intéressé à l'affectation d'une partie de cet emprunt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Il est triste que ces défaillances aient permis à un homme comme M. Couitéas de tenter une manœuvre en disant : « Je suis stigmatisé par les parlementaires qui veulent me désigner comme victime pour détourner l'attention publique de leurs turpitudes. »

Puis parlant de l'affaire Couitéas, Jaurès souligne la faiblesse par laquelle un résident général — il s'agit de M. Pichon — a pu consentir à signer un traité de M. Couitéas, un compromis contraire à la loi et au droit. (Applaudissements.)

Tant que M. Couitéas comparait devant des tribunaux en partie musulmans, il a succombé.  
Ensuite il y a eu des juges français pour dire aux indigènes dépossédés : « Comme individus vous n'avez pas de titres de propriété. Comme collectivité vous ne formez pas une personnalité juridique. »

Jaurès. — Ce jugement scandaleux (Applaudissements à l'extrême gauche) a été brisé par la cour de cassation. Déjà, du reste, le Gouvernement avait cru devoir s'abstenir d'appliquer par la force, par la main militaire, un compromis aussi irrégulier, aussi attentatoire au droit des indigènes, et le compromis de 1904 était annulé par un décret de 1908.

**Les indigènes ne sont pas protégés**  
Cette affaire au cours de laquelle les autorités françaises ont été sur le point de prêter l'appui de la troupe au colon pour établir brutalement sa domination au profit de M. Couitéas, a été point de départ de la mainmise de protection.

Notre ami en trouve encore la preuve dans le discours de M. Alapetite. Celui-ci a voulu dégrever les indigènes qu'écrasait l'impôt de captivité. Il a demandé aux colonies de consentir à supporter la différence. Ceux-ci, après avoir accepté refuser et le résident dut chercher des ressources dans une prorogation pour dix ans de la concession des phosphates de Gafsa.

**Le capitalisme et les indigènes**  
Jaurès. — M. le résident général nous parle des conditions d'existence humbles, précaires, des indigènes sous la tradition du passé.  
Où, nous disait-il, ils étaient pauvres, et leur production médiocre, mais ils vivaient dans une société stable et de ce fait ils avaient un certain équilibre, une sorte de sécurité, d'insouciance heureuse. Pas de misère, mais pas de surmenage. Lorsque, pendant trois jours, l'indigène a gagné de quoi se nourrir, il a eu à son arrivée le nécessaire, et cela veut dire : pour quelques heures de travail, il a eu plus pour moi de maître sous le ciel.  
Où, plus le capitalisme arrive, pressé, impatient ; il bouscule l'homme, il fait tomber la rose (Applaudissements) et dit : « Traitez-le comme un être humain. »

On peut briser la fièvre et je ne comprends rien à la tranquillité stérile. (Applaudissements.)  
Voici des champs ; il faut multiplier les sillons. Voici des mines ; il faut descendre et creuser. Hâte-toi ! (Applaudissements.)

Sans doute il faut que le progrès s'accomplisse. Dans nos civilisations occidentales il y a eu, à l'encore pour rançon les peuples souffrants, les plus durs servitudes. Mais ces souffrances et ces servitudes pouvaient être évitées et là-bas, sur ces terres neuves on devrait, et l'on pourrait ménager les transitions.

**Les deux esclavages : le capitalisme et la conquête**  
Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à l'oppression du capitalisme s'ajoute pour l'indigène l'oppression de la conquête.

Jaurès. — Si notre prolétariat n'a pas tout réussi à se défendre, quoiqu'il ait souffert de la force de la patrie conquise, malgré cela, il a subi le joug, s'il a été pressuré jusqu'au sang et jusqu'aux moelles, que sera-ce pour ce peuple africain, aux prises avec le capitalisme grandissant, lui sur qui peseront toujours la conquête et le capitalisme générateur. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Jaurès indique alors plusieurs mesures qui amélioreraient la situation des Arabes de Tunisie, notamment celle des Khammes, ou colons indigènes. Il demande aussi qu'on assure à la population tunisienne une représentation qui lui permette de faire entendre sa voix au Parlement.

Enfin, la France, grande puissance musulmane, devrait chez elle organiser dans son Université une chaire de droit musul-

man, d'histoire musulmane, car pour pouvoir conduire ces populations, il faut des hommes en connaissant leur civilisation et leur passé.

**La mise en valeur des richesses**  
Enfin, il est déplorable que pour la mise en valeur des grandes exploitations financières, industrielles ou commerciales, on s'en tienne toujours au système routinier de la concession capitaliste auquel s'oppose seulement le système de l'exploitation bureaucratique par l'Etat.

**Jaurès.** — Nous sommes un peuple singulièrement routinier. Nous ne connaissons pas les expériences sociales de l'étranger. Dans le monde entier, on s'écote pour l'exploitation du minerai, en Algérie pour les transports, en Suisse pour l'organisation des banques cantonales, en Allemagne pour l'exploitation de la potasse, d'immenses industries s'organisent dans lesquelles le capital et le travail sont en équilibre, reçoit une part d'action qui lui donne, en même temps qu'un droit d'administration et de contrôle, une participation intérieure dans la prospérité de l'entreprise.

Une même législation minière qui engage directement l'initiative de l'Etat dans la recherche et l'exploitation des gites, la Hollande l'a appliquée à l'ensemble de son vaste domaine colonial.

Et quand je vois les mines de Kalaia-Djerda livrées par vous à quelques spéculateurs européens, quand je vois les richesses indéfinies de Gafsa remises à quelques particuliers, quand, à propos de la concession de notre collègue Chaillet, je vois à quelle dispute de titres fondateurs procèdent les contentieux et les prétendants à ces richesses nationales sur lesquelles la Tunisie pourrait fonder un magnifique avenir politique et social, je soutiens que nous sommes des paresseux, des routiniers, et je suis tenté de dire que nous sommes des incapables. (Mouvements divers.)

L'orateur socialiste rappelle dans un beau mouvement d'éloquence avec quel respect les vieux poètes épiques de la France parlaient souvent des musulmans au temps même des grandes batailles contre les infidèles et il montre que les deux civilisations doivent plus que jamais s'estimer et se comprendre.

Il rapporte ensuite d'après le Times, le mauvais coup qui aurait été commis il y a peu de temps par une société financière contre les indigènes possesseurs d'un grand domaine aux environs de Tanger.

M. Poincaré déclare qu'il a prescrit une enquête.  
Jaurès termine ainsi :

Jaurès. — A l'heure trouble où nous sommes, il faut se hâter de prendre un parti ; voilà pourquoi je m'associe, non pas à une motion de commission d'enquête — ce moi serait agressif et offensif sans raison — mais à la proposition de nomination de commission d'études qui, comme celle qui sous Jules Ferry, explora les choses algériennes, nous apportera, non des considérations ou des vœux, mais bien des conclusions précises permettant à la France d'affirmer et de poursuivre dans ses pays musulmans une politique de justice et de liberté. (Vifs applaudissements.)

La plus grande partie de la Chambre se joint à nos camarades pour applaudir Jaurès quand il descend de la tribune.  
La discussion continuera aujourd'hui.  
Daniel RENOULT.

**RENDEZ JUSTICE !**

M. Alapetite, résident de Tunisie, laissant de côté l'argumentation ridicule et de mauvaise foi par laquelle le Temps essaya de me répondre, a purement et simplement reconnu à la Chambre l'exactitude des faits exposés par moi dans mon interpellation sur Kalaia-Djerda.

M. le résident y voit une démonstration de l'insuffisance du système juridique qui existait alors en Tunisie. Fort bien ! Mais si aujourd'hui il y a un droit certain, les iniquités commises demeurent.

Le droit nouveau doit-il réparer les crimes anciens ou les couvrir, que compte faire le nouveau droit ? Plus tard, une voix de justice au milieu des Affaires étrangères.

Les nécessités de la propagande socialiste qui m'éloignent momentanément de la Chambre me forcent à poser la question ici ; je la reposerai devant la Chambre jusqu'à ce que justice soit faite.

Charles DUMAS.

## Notre Souscription

ACTIONS COMPLÈTES (35 <sup>e</sup> Liste)	
Belmont, à Sarcelles	1 25
Groupement socialiste de Versailles (S. et O.)	1 25
Parti socialiste (S. F. I. O.), section de Croix-Blanche (Nord)	1 25
Aux quatre fils Aymon, société coopérative à Châteauneuf-Ragnault-Bogny (Ardenes)	1 25
J. Renou, à Sotteville-les-Rouen	1 25
Le Progrès, société coop., à Aubervilliers (Seine)	1 25
J. D.	1 25
Le Syndicat des mouleurs et parties similaires de Mazures (Ardenes)	1 25
Parti socialiste (S. F. I. O.), groupe de Paris-Nord (S. et O.)	1 25
Parti socialiste (S. F. I. O.), Fédération de la Seine, 20 <sup>e</sup> section	8 200
Total de la 35 <sup>e</sup> liste	17 425
Total des listes précédentes	759 18.975
Total à ce jour	776 10.400

## RENDEZ JUSTICE !

### HORS DE FRANCE

**APRES LES ELECTIONS ALLEMANDES**  
**LE GOUVERNEMENT VEUT PRENDRE SA REVANCHE**

La ville de Breslau, près de la frontière russe, est célèbre depuis bien des années par sa police et ses juges. On se rappelle sans doute cet ouvrier qui eut la main amputée par le coup de sabre d'un agent de police ; on se rappelle aussi les jugements brutaux prononcés par les tribunaux de Breslau.

Après la belle victoire que vient de remporter le socialisme dans toute l'Allemagne, après l'élection de deux socialistes à la présidence même, on pouvait s'attendre à de nouveaux exploits de ces deux piliers de l'ordre : la police et la justice.

On n'a pas eu à attendre longtemps. Mardi, notre camarade Darré a été condamné à trois mois de prison pour avoir « offensé la police ». Celle-ci se plaint depuis quelque temps à arrêter les gens qui portent des couronnes cravatées de rouge aux cortèges funèbres de nos militants. La Volkswacht, organe de notre parti à Breslau, avait commenté cette attitude des policiers. Ses commentaires n'étaient pas très flatteurs. Ils ont servi de prétexte à la condamnation de Darré.

Bien des fois la police et les juges de Breslau ont été l'objet des accusations de nos camarades au Reichstag. Avant que le nouveau Reichstag s'assemble, policiers et juges ont tenu à donner à nos camarades les raisons de critiques nouvelles qui ne manqueraient pas de se produire.

### LA POLITIQUE ESPAGNOLE

**M. Canalejas prétend avoir rompu avec les conservateurs !**

Madrid, 1<sup>er</sup> février. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence d'Alphonse XIII.

M. Canalejas a entretenu le souverain du discours prononcé par M. Maura, hier, à la Chambre des députés.

De l'avis du président du Conseil, ce discours a rompu les liens de solidarité qui unissaient au gouvernement le chef du parti conservateur.

L'impression générale est que la nouvelle attitude de M. Maura n'aura pas pour résultat immédiat de modifier la situation politique intérieure. (Information.)

### Chez les Socialistes des Etats-Unis

**LA POLITIQUE ESPAGNOLE**  
M. Canalejas prétend avoir rompu avec les conservateurs !

Madrid, 1<sup>er</sup> février. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence d'Alphonse XIII.

M. Canalejas a entretenu le souverain du discours prononcé par M. Maura, hier, à la Chambre des députés.

De l'avis du président du Conseil, ce discours a rompu les liens de solidarité qui unissaient au gouvernement le chef du parti conservateur.

L'impression générale est que la nouvelle attitude de M. Maura n'aura pas pour résultat immédiat de modifier la situation politique intérieure. (Information.)

### RENDEZ JUSTICE !

Un Comité de Défense (défense de quoi ?) vient de se fonder à Paris, annonce l'Action, « pour obtenir la révision du procès de M. Légitimus ». Et, dit encore l'Action, « son premier acte a été de décider de poursuivre en diffamation devant les tribunaux correctionnels tous les journaux qui continueraient d'affirmer que M. Légitimus a été condamné pour concussion... »

En effet, en effet... C'est pas pour concussion — mais qui donc l'a dit ? — que M. le député Hérispide Légitimus a été condamné : c'est pour fraudes électorales.

Et c'est justement parce qu'il a été condamné pour fraudes électorales que la situation de M. Henry Bérenger est devenue impossible au Sénat : M. Henry Bérenger élu de fraudeur qui mit son siège à l'encaen, est élu de la fraude — de la fraude reconnue et frappée pénalement.

Et la question est de savoir si le Sénat se laissera volontairement désconsidérer ; il n'y en a pas d'autre.

# LES OUVRIÈRES D'AVANT-AUBE

Celles qui font à quatre heures du matin la première toilette de Paris. — La descente des balayeuces. — L'appel. — Travaux et salaires.

Le froid, le méchant « petit froid sec », écrible les visages de coups d'aiguille et bluit les doigts. Les trottoirs de la grande ville, durcis par la gèle, s'allongent, noirs et gris comme des pistes. Combien la nuit eût pincer quand les nettoyeurs, à quatre heures du matin, les ouvrières de la ville qui ont la charge de « débarbouiller » Paris. Car ce sont des femmes, auxiliaires actives des cantonniers municipaux, qui font avant l'aube la première toilette de la capitale. Et elle la font bien : à l'angélique de l'aube, rues et boulevards sont propres comme des loutis d'or — on y mangerait !

Ces ouvrières ont adressé naguère au préfet de la Seine une demande d'emploi ; puis elles ont attendu longuement leur nomination. Puis elles ont satisfait à un examen médical rigoureux, le poste est dur ; il expose à toutes les intempéries, il ne faut être dénué ni de constitution délicate ; il ne faut point être affligée de varices.

Enfin, elles ont été incorporées dans les équipes.

### Trois heures du matin

A l'heure où les moins douilletés se blottissent encore sous les couvertures, tandis que l'idée seule de subir le grand froid de la nuit fait frissonner, elles commencent leur besogne : quatre heures du matin. Mais elles sont sur pied, depuis longtemps et le plupart ont dû fournir une longue marche à travers les rues désertes.

Vous pensez bien que les balayeuces chargées du quartier de l'Opéra, des Champs-Élysées ou de la Plaine-Monceau ne pourraient habiter ces arrièreries dédaignées. Elles se logent au sommet de Belleville, au fond de Vaugirard, aux dernières limites de la Villette. En banlieue même. Elles se lèvent à 2 h. 45, à 3 heures au plus tard, elles quittent furivement la maison pour ne pas réveiller les enfants et, la tête protégée d'un mauvais capuchon qu'elles ont acheté « d'occasion » à l'administration en fournissant jadis de détestables qui laissent passer l'eau et durcissent sous la première averse, elle n'en fournit plus aujourd'hui — ces femmes courageuses se mettent en route, à pied naturellement ; il n'est à cette heure indienne ni tramways, ni métro — pour gagner le « rendez-vous ». Plus tard, une voisine obligamment prendra soin des enfants, les habillera, les conduira à l'école ou à la crèche. A Paris, entre voisins, on ne refuse pas ces services.

A 4 heures tapant, le chef-cantonnier fait l'appel. Cantonniers et balayeuces forment le cercle autour de lui et répondent à leur nom. Trois retards en un mois pro-

voquent une diminution notable de salaire et des peines disciplinaires variées.

### A l'ouvrage

Le chef distribue la besogne à son équipe. Jusqu'à 6 heures en été, 6 heures et demie en hiver, les balayeuces font la toilette des trottoirs. Vingt minutes de pose pour le « casse-croûte ». Puis elles se rendent vers un itinéraire de tombereau. Tandis que les hommes enlèvent et vident les boîtes aux ordures ménagères, les femmes jouent activement du balai derrière eux et résistent au caillou les menus détritus échappés aux poubelles. A 9 heures, le « service des tombereaux » est achevé. Les machines à balayer, au pas fatigué de leurs vieux chevaux qui stimulent les jurons de leurs vieux conducteurs, ont parcouru les rues ; les fontaines sont ouvertes, l'eau jaillit dans les ruisseaux. Les balayeuces la chassent impétueusement au long des trottoirs et traient de chaque côté des chaussées de régulières bordures humides. A 11 heures, on remise les outils ; la tâche est accomplie. En temps de neige, les ouvrières reviennent à midi. Tandis que les cantonniers projettent à la pelle le sel sur les chaussées, elles le reçoivent dans de larges tabliers et vont le semer à la main en certains passages difficiles, devant la porte des écoles.

### Un capuchon S. v. p.

Ces travailleuses ont obtenu le repos par roulement. Elles sont punies comme les hommes. Elles n'ont pas de retraite, mais après vingt ans de service, la Ville leur accorde une allocation annuelle de 300 fr. Leurs salaires ? Elles débutent à 92 fr. 12 par mois et arrivent à 103 fr. 88, qui est la rétribution la plus haute, celle de la première classe. Toutes ne l'obtiennent pas. Car toutes ne peuvent supporter les fatigues de ce travail en partie nocturne et les intempéries.

Il leur est défendu de s'abriter, même momentanément, quand la pluie tombe à verse. Celles qui cherchent un refuge sous une porte ou, sous l'avant d'un kiosque, s'exposent à des « peines disciplinaires ». Ces ouvrières demandent, par l'organe du Syndicat Central des Travailleurs municipaux qui les protège et les défend avec une énergique sollicitude, qu'on veuille bien leur attribuer pour les nuits de mauvais temps, un petit capuchon de toile caoutchoutée. La Ville de Paris pourrait peut-être, sans ruiner ses contribuables, accorder ce vêtement aux femmes qui la servent. Mais il paraît que ce serait la un raffinement superflu de bien-être ; aussi le réserve-t-on à ces êtres délicats : les sergents de ville !

L.-M. BONNEFF.

# LE TRIPLE DRAME

Les exploits italiens dans la Mer Rouge. Un vaisseau de guerre italien a capturé dix prisonniers d'une barque indigène engagée dans la baie des Perles. Il a tué deux hommes qui nageaient vers la côte.

Les Italiens ont bombardé Hoba, le 24 janvier, et Djehbapah, le 27. Ils bombarderont probablement Hodeidah ce soir.

### Les Incidents Franco-Italiens à la Conférence de La Haye

Les points qu'on y discutera  
Les affaires relatives à la saisie du *Manouba* et du *Carthage* seront soumises prochainement à la conférence de La Haye par les gouvernements italien et français.

Le débat portera spécialement sur deux questions :  
1° La légalité des actes commis par le gouvernement italien dans la saisie des deux navires.  
2° L'étendue des dommages qui devront appeler une réparation.

M. Fromageot, avocat à la cour d'appel, a été chargé d'étudier le dossier au point de vue de la France.

### Le rapport de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'examen ont déposé leur rapport au ministère des affaires étrangères.

M. Hennion a conféré hier avec M. Paléologue, directeur politique, sur certains points du rapport.

Le ministre examinera cet après-midi les résultats de l'examen de Marseille, et statuera ensuite.

Il est certain que la commission conclut formellement à l'authenticité du caractère de la mission ottomane du Croissant-Rouge, dont tous les membres sont bien des médecins ou des infirmiers.

### LE MAROC « TUNISIÉ »

Un décret va fixer les conditions  
Le rapport relatif à l'organisation du protectorat marocain va être prochainement remis au président de la République.

On déclare que « dans son ensemble, cette organisation implique la collaboration la plus large avec le gouvernement marocain. On maintiendra le *makhzen* en se contentant de quelques réformes indispensables. »

Nous verrons bien ce que donnera cette « tunisification » du Maroc. Mais on peut être assuré que les Requins de tous poils sauront tout arranger au mieux de leurs convoitises.

### AU SENAT

### La Discussion du Budget

Le Sénat a commencé hier la discussion du projet de loi qui fixe le budget général pour l'exercice 1912. Après un exposé de M. Gauthier, rapporteur général, et une intervention du ministre des Finances, il a adopté les chapitres 89 et 121, et notamment les crédits destinés à installer l'imprimerie nationale dans les nouveaux locaux de la rue de la Convention.

Un petit incident s'est produit au moment où M. Riou, sénateur de la droite, après un tirade patriotique, s'est élevé contre la circulaire qui met, d'après lui, l'armée sous la surveillance des préfets : « Vous êtes donc le porte-parole de M. Millerand », a remarqué M. Debière. Là-dessus, M. Debière a fulminé contre les fâcheux. M. Debière avait répondu : l'autre a pris la mouche et lui a jeté l'épithète de casserole, qui a soulevé un bruit prolongé. M. Debière ne s'est pas ému outre mesure. Il a ri jaune. Puis le calme s'est rétabli.

Séance aujourd'hui à 2 heures.

### LES RETRAITES OUVRIÈRES

La commission sénatoriale a examiné les articles 72 à 81 de la loi de finances qui modifie la loi des retraites ouvrières.

Elle a adopté une motion présentée par M. Ferdinand Dussut et qui invite le gouvernement à déposer le projet de loi annoncé sur les simplifications à apporter à la loi et le projet de loi qui organise l'assurance-invalidité.

La commission a ensuite voté l'élevation à 100 francs de l'allocation de l'Etat. Elle a adopté à l'unanimité l'abaissment de l'âge de la retraite à soixante ans.

Elle a fixé à 250 francs la prime annuelle pour les assurés ayant moins de trente années de versements et plus de quinze.

Elle a adopté avec de légères modifications les paragraphes faisant entrer en ligne de compte pour les hommes les deux années de service militaire et pour les femmes, chaque maternité, celle-ci comptant pour une année.

### AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin en conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Le ministre du travail a rendu compte des pourparlers engagés avec la commission du travail au sujet des projets de lois qui vont venir en discussion.

Il a donné connaissance au conseil des décisions formelles déjà prises par la commission sénatoriale d'assurance et de prévoyance sociales sur les modifications apportées par la loi de finances à la loi des retraites.

Le conseil a décidé de consacrer la semaine prochaine une séance spéciale à l'examen des projets et propositions de lois relatifs au statut des fonctionnaires.

### Les Rentes des Travailleurs

**TUÉ PAR UNE HÉLICO**  
Douai, 1<sup>er</sup> février. — Cet après-midi, à cinq heures, à l'aérodrome de Brayelle, l'ouvrier Chapoulin, en mettant en marche le moteur d'un aéroplane, a été scalpé par l'hélice ; il est mort trois quarts d'heure après l'accident.

### LE VOLEUR DE LA MITRAILLEUSE

Devant un second conseil de guerre  
Châtons-sur-Marne, 1<sup>er</sup> février. — Le capitaine Deschamps, qui vola la mitrailleuse du 109<sup>e</sup> et qui fut de ce fait condamné par la cour d'assises de la Seine, le 17 novembre, à vingt ans de travaux forcés, va être transféré aujourd'hui vendredi à Châtons, où il sera écroué à la prison civile en attendant sa comparution prochaine devant le conseil de guerre du 6<sup>e</sup> corps, où il a encore à répondre de son délit de désertion.

### UN AÉRONaute TÈMÉRAIRE EST BLESSÉ PAR LES ARABES

Il lançait sur eux des bombes  
Un télégraphe de Tobruk, de source italienne, qu'il est arrivé, un aéroplane piloté par l'aviateur Rossi, et ayant à bord le capitaine Montu, passait au-dessus d'un important campement arabe et y lançait des bombes.

Les Arabes ripostèrent par des coups de fusil. Quatre projectiles atteignirent l'aéro-

# LE TRIPLE DRAME

L'identité d'OSCAR WILD

L'enquête faite hier matin aux services de l'identité judiciaire, avec l'aide des fiches anthropométriques que M. Eymard, inspecteur de la Sûreté générale a établies hier soir, à Etampes, ont permis de connaître la véritable identité de l'anarchiste cambrioleur arrêté à Etrechy.

On sait que lors de son premier interrogatoire, il a déclaré se nommer Oscar Wild et être d'origine canadienne.

En réalité, il s'appelle Joseph Renard, né le 24 avril 1885 à Igrunérand (Saône-et-Loire). Il a été condamné le 2 janvier 1909 pour insoumission.

En dehors de ces constatations, la Sûreté prétend — il fallait s'y attendre — que ce Renard a été signalé au service du contrôle général comme ayant été en relations suivies avec Garnier et Carrouy, les

anarchistes qui sont impliqués dans l'affaire de la rue Ordener.

La première brigade mobile de la Sûreté générale a essayé jusqu'à présent, sans y parvenir, d'établir l'identité du camarade de Joseph Renard, qui s'est suicidé hier, au moment où il allait être pris.

Et, pour celui-là aussi, on nous affirmait qu'il faisait partie des agresseurs du garnon de recettes Gabry. Vous verrez si ce petit jeu continué — que tous les malheureux passés, présents et à venir ont tous servi de complices à Carrouy et à Garnier et que Gabry a été attaqué rue Ordener, par un corps d'armée... anarchiste !

### RENARD OU OSCAR WILD

anarchistes qui sont impliqués dans l'affaire de la rue Ordener.

La première brigade mobile de la Sûreté générale a essayé jusqu'à présent, sans y parvenir, d'établir l'identité du camarade de Joseph Renard, qui s'est suicidé hier, au moment où il allait être pris.

Et, pour celui-là aussi, on nous affirmait qu'il faisait partie des agresseurs du garnon de recettes Gabry. Vous verrez si ce petit jeu continué — que tous les malheureux passés, présents et à venir ont tous servi de complices à Carrouy et à Garnier et que Gabry a été attaqué rue Ordener, par un corps d'armée... anarchiste !

### A ETAMPES

Wild-Renard a été conduit, hier matin, dans le cabinet du juge d'instruction, M. Germain, qui lui a fait subir un premier interrogatoire.

L'inculpé a déclaré qu'il se refusait à parler tant qu'il n'aurait pas assisté d'un avocat. Et il a désigné M<sup>r</sup> Henri Robert pour l'assister.

### A ANGERVILLE

L'autopsie faite par le docteur Grenet a révélé que le malheureux brigadier Dormoy avait été atteint au sein gauche d'une balle